



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. générale
7 janvier 2020

Français
Original : anglais

**Conférence des Parties à la Convention
de Minamata sur le mercure
Troisième réunion**
Genève, 25–29 novembre 2019

Décision adoptée par la troisième Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure

MC-3/13 : Instructions à suivre pour remplir le modèle de rapport national

La Conférence des Parties,

Sachant qu'il est nécessaire de disposer de rapports nationaux complets et cohérents pour recueillir des informations permettant d'évaluer l'efficacité et de promouvoir le respect des obligations,

Se félicitant des travaux accomplis par le secrétariat pour préparer des informations concernant le modèle abrégé de rapport national, dont elle a été saisie pour examen à sa troisième réunion,

1. *Prie* le secrétariat d'établir un projet de document d'orientation concernant le modèle complet de rapport national, afin de préciser quelles informations doivent être demandées dans le modèle de rapport national ;
2. *Prie également* le secrétariat de solliciter les observations des Parties et autres parties prenantes sur le projet de document d'orientation d'ici à mars 2021, de prendre en compte ces observations et d'établir une version révisée du document, s'il y a lieu ;
3. *Engage* les Parties à utiliser le projet de document d'orientation à titre provisoire pour les aider à établir leurs rapports nationaux complets, lesquels doivent être présentés d'ici au 31 décembre 2021 ;
4. *Prie* le secrétariat de lui présenter le projet de document d'orientation de sorte qu'elle l'examine et, éventuellement, l'adopte à sa quatrième réunion.